

**DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**RÉUNION DU 14 avril 2021**

**Séance 2021-III-**

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 18 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT

**Date de convocation et d'affichage : 8 avril 2021**

**Présents:**

Serge BAGUR, Claudie AGUILAR, Alain LADERRIERE, Christian BARGE SANSELME, Jean-Luc BONNET, Philippe LASUYE, Jean-Luc DELRIEU, Murielle CADORET, Guillaume BASTIÉ

**Absent(s) excusé(s):** Christophe SORET, qui donne pouvoir à Claudie AGUILAR ; Bertrand UFFERTE, qui donne procuration à Serge BAGUR ; Romain VANHECKE, qui donne procuration à Jean-Luc BONNET ; Sophie CLUZET-PAYET, qui donne procuration à Claudie AGUILAR

**Absent(s) :** Xavier CAZALENS,

**Secrétaire :** Philippe LASUYE

**Ordre du jour :**

- **2021-III-1 : Délibération afin de voter le budget 2021;**

**Questions diverses.**

**Approbation du compte rendu de la précédente réunion. (24 mars 2021)**

(Document envoyé à chaque conseiller le 25 mars à 16:26).

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

- **2021-III-1 : Délibération afin de voter le budget 2021;**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole et expose au conseil :

*« Le budget 2021 va traduire nos choix conformément à nos engagements pris ensemble pendant nos réunions du conseil municipal. Ce budget que nous soumettons au vote ce soir sera calculé avec l'évolution des dotations de l'état, dont nous venons d'avoir connaissance au moment de la rédaction du budget.*

*Ensemble, nous avons fait le choix fort de ne pas faire peser la contrainte budgétaire sur les administrés en décidant de ne pas augmenter les impôts.*

*Dans le même temps, grâce notamment aux mesures prises dans le cadre de la préparation du budget, notre collectivité se donne les moyens de maintenir un niveau d'investissement significatif.*

## Mairie de PELLEPORT Séance du 14 avril 2021

Nous réaliserons ainsi de grands projets d'équipements et d'infrastructure comme la voirie D29/D93, et les conséquences en matière de logement à la suite de la révision du PLU. Nous nous engageons aussi en faveur de la jeunesse avec le lancement de travaux comme la mise en place d'une climatisation dans l'école LES MERLETTE et la réfection du sol du CITY PARK. Des travaux d'embellissements du village, l'aménagement d'un parking aux monuments aux morts et, la réfection de son éclairage, la rénovation de la salle des fêtes, la remise en état du rez-de-chaussée de la mairie, et du préfabriqué de l'ancienne école. Et enfin la création d'un bâtiment des associations à l'entrée du lotissement.

Ces investissements constituent une chance pour notre survie locale. Ils permettront de renforcer durablement l'attractivité scolaire du territoire, avec des répercussions positives en matière de qualité de vie.

Il a été transmis, le 12 avril, à chaque conseiller l'avant projet de Budget 2021. Je vous en rappelle les grandes lignes. Ce budget tient compte de l'affectation des résultats de 2020.

### RECETTES ET DEPENSES :

Les recettes ont 4 origines différentes : les impôts locaux, les dotations de l'état, les emprunts et les revenus divers. Les dépenses sont de trois ordres : les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les remboursements d'emprunts.

Nous allons examiner les différents chapitres du Budget, tout en sachant que dans chaque section (fonctionnement et investissement) l'équilibre est de règle, les recettes égalant les dépenses. En commençant par les charges.

- Le Chapitre 014 – **Charges à caractère général** regroupe la cantine, le chauffage, les produits de traitement, et de ménages, les contrats des organismes certificateurs, les travaux de tonte, de réparations, le coût des logiciels du cadastre, du copieur, des frais de notaires, de téléphone, des cotisations diverses (ATD, maires de France, SACEM) Le montant est porté à 140.550 €.
- Le Chapitre 012 – **Charges de personnel** passe de 142.785€ à 147.750€.
- Le Chapitre 65 – **Autres charges de gestion courante** regroupent les indemnités des élus, les cotisations retraites, le service Incendie, et les subventions aux associations. Le montant budgété est de 52k€, par rapport à celui de 2020, qui était de 42k€.
- Les Chapitres 66, 67, 022, 042 – n'appellent pas de commentaires particuliers.

### Pour les recettes :

Comme je l'ai indiqué en préambule, les taxes passent de 179.536€ à 178.209€ par une hausse des bases taxables, mais diminuée d'une participation négative du département (différence entre la non perception de la taxe d'habitation et la compensation du département)

Les dotations et participations de 140.891 € sont les montants communiqués par l'état.

Les recettes de la Cantine n'évoluent pas, ainsi que le revenu des immeubles.

En matière d'investissements, nous allons poursuivre les gros travaux, et les acquisitions prévues.

Nous avons chiffré dans les postes 20 (40.000), 21 (514.559,77 et 23 (150.000), pour un montant de 704.559,77€, dont les principaux éléments figurent dans mon préambule.

**Mairie de PELLEPORT Séance du 14 avril 2021**

*L'article 458101 concerne une opération pour le compte du département (RD29/RD93) sur une dépense de 270.000€.*

*Je vous propose de passer au vote, si vous n'avez pas d'autres questions. »*

***Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité le budget présenté.***

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 14

**Questions diverses :**

Serge BAGUR annonce qu'une réunion de concertation aura lieu le lundi 26 avril à 9 heures, avec le cabinet d'études AXE INGIENERIE sur le projet (eaux pluviales, plateaux sur RD29/RD93). Les conseillers intéressés pourront se rendre sur place à l'heure indiquée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h 50. Serge BAGUR, Maire.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

